

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **1^{ère} trimestre 2023**

Séance du **27 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29

Secrétaire de séance : Fabienne DREME

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI	X		
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO		X		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG	X		
Eric FRULLINO	X			Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN	X			Grégoire BALLANSAT			FRULLINO Eric
Philippe LANGANNE			PONTAROLLO Guy	Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE	X		
Jean-Claude PERCEVAL			DALLEVET Roger	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER			DUBOIS Luc
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE	X		
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER			STEDILE Jean-Marc
Pierre AGERON			DREME Fabienne				

Délibération N°2023-035 AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION PARCELLE AP 15

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1311-13,
ENTENDU l'exposé de M. le Maire, selon lequel :

La délibération n°2018-73 du 05/11/2018 confirmait l'accord pour l'acquisition, à titre gratuit, de la parcelle B 2447 (actuelle numérotation cadastrale AP 15) d'une superficie de 114 m² entre la commune et Monsieur Maurice METRAL.

La délibération prévoyait la prise en charge par la commune des frais d'acte.

Cette régularisation n'a jamais eu de suite. Aujourd'hui, un acte relatif à la propriété de Monsieur METRAL est passé en l'étude de Maître CHAUVET, notaire à Lyon et c'est l'occasion pour les parties de régulariser juridiquement le transfert de propriété.

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-035	AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION PARCELLE AP 15
--------------	------------	---



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-035	AFFAIRES FONCIERES – ACQUISITION PARCELLE AP 15
--------------	------------	---

- Il est proposé au Conseil municipal :
- D'approuver l'acquisition de la parcelle AP 15
 - De dire que la rédaction de l'acte de cession est confiée à Maître Bruno CHAUVET, notaire à Lyon
 - De préciser que l'acquisition se fait à titre gratuit
 - De dire que les frais d'acte liés à cette acquisition sont à la charge de la commune
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	26	Majorité absolue	14
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	26	0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.

Le secrétaire de séance,
Fabienne DREME.



Délibération exécutoire compte tenu :
De sa transmission en Préfecture le : 29/03/2023
De sa mise en ligne le : 30/03/2023

Mairie de Sillingy

